

RAPPORT UIT-R BT.2036

**Le problème de la redistribution non autorisée
de contenus* sur l'Internet****

(Question UIT-R 101/6)

(2003)

Le présent Rapport représente une première tentative d'examiner la question générale de la distribution non autorisée de contenus sur l'Internet; il sera mis à jour au fur et à mesure que d'autres informations seront disponibles.

On peut acquérir et redistribuer des contenus à partir d'une multitude de sources. On s'intéressera toutefois ici davantage à la radiodiffusion dans la mesure où le présent Rapport est destiné aux Membres de l'Assemblée des radiocommunications de l'UIT.

On trouvera ci-après des informations préliminaires qui n'ont pas pour objet de représenter nécessairement les vues exprimées par ailleurs dans d'autres groupes d'intérêt, par exemple dans d'autres associations de radiodiffuseurs qui travaillent sur ce sujet et qui devraient soumettre des contributions dans l'avenir.

Les méthodes de distribution analogiques ont fait place aux méthodes de distribution numériques lesquelles permettent de redistribuer des contenus de radiodiffusion avec une plus grande efficacité. Certes, une redistribution immédiate de ces contenus peut être souhaitable et bénéfique, mais une redistribution non autorisée peut en dévaluer le contenu original et/ou compromettre la planification de la distribution. La télévision à la carte ou la publicité à la télévision sont des activités qui pourraient être encore plus rentables si la redistribution d'oeuvres sur des réseaux numériques secondaires était protégée. En raison du développement des systèmes publics de communication, tels que l'Internet large bande, et de la possibilité pour les consommateurs d'accéder à des produits abordables pouvant prendre en charge des contenus numériques et se raccorder à de tels systèmes de communication, la redistribution de contenus sur l'Internet, en particulier, de contenus de qualité, devrait considérablement augmenter. Pour résoudre ce problème, du fait de l'interconnexion des infrastructures de communications numériques, il sera nécessaire de transmettre les informations au moyen de divers modes de communication et de faire coopérer de nombreux secteurs.

* Le Groupe de travail 6M concentrera ses travaux sur les moyens techniques nécessaires pour empêcher la distribution non autorisée de contenus. Les Membres de l'Union sont invités à soumettre d'autres contributions sur cette question.

** Le rapport original a été établi par la NABA (North American Broadcasters Association). La NABA est composée de radiodiffuseurs nationaux du Canada, du Mexique et des Etats-Unis d'Amérique.

La tendance de l'utilisation non autorisée de contenus n'est pas nouvelle. Les exemples sont nombreux car l'opération est facile, rapide et indécélable¹. Avec l'apparition de techniques numériques pour le stockage et la diffusion de contenus et d'interfaces de transmission numérique de plus en plus polyvalentes, l'utilisation non autorisée de contenus a atteint un niveau record, comme l'ont observé des titulaires de droits nord-américains.

De nombreux progrès technologiques ont permis de créer un environnement dans lequel il est possible de distribuer simplement et rapidement des contenus et des signaux numériques, sans savoir la plupart du temps si cette distribution est autorisée ou non. La réception de contenus dans un format numérique permet de les dupliquer au niveau du consommateur avec une qualité raisonnable et à grande échelle. Par conséquent, les pirates qui pouvaient par le passé avoir des difficultés à créer une vidéo de bonne qualité sur support analogique ne les ont plus aujourd'hui. En raison de la chute brutale du coût de la puissance des ordinateurs et des dispositifs de stockage numérique, copier des contenus numériques sans autorisation est désormais à la portée du grand public, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de disposer de matériel professionnel à cette fin.

Les derniers progrès réalisés dans le domaine de la compression ont permis d'améliorer la qualité des contenus et de les stocker sur des supports numériques plus petits. Grâce à la convergence et à l'interconnectivité de nombreux supports numériques de stockage ou de transmission, on peut convertir et transférer facilement des signaux provenant de sources de radiodiffusion et les placer sur des supports de stockage compacts, tels que le DVD, ou sur des voies de communication telles que Wi-Fi ou Ethernet, en toute transparence, dans le monde entier. Grâce à l'augmentation de la capacité des réseaux filaires et aux progrès réalisés notamment dans le transfert de fichiers entre entités homologues, on peut accéder à des contenus sans autorisation aussi rapidement qu'en passant un coup de téléphone à l'autre bout du monde. La technologie large bande étant de plus en plus accessible, aussi bien dans l'entreprise qu'à la maison, une majorité de consommateurs a la possibilité de transférer des signaux ou des contenus. Même s'il peut être encore difficile de transférer un signal entier de radiodiffusion numérique sur l'Internet, il est possible d'y poster des versions comprimées de contenus de radiodiffusion dans la journée. On devra attendre encore quelques années avant de pouvoir échanger facilement des signaux entiers à haute définition².

Aujourd'hui, un enfant de 10 ans peut, au moyen d'un matériel standard qui est de plus en plus disponible dans les foyers du monde entier, transmettre les informations équivalant à un signal de radiodiffusion à des millions d'utilisateurs homologues à travers le monde en moins d'une heure après la radiodiffusion, ce qui peut entraîner une perte de téléspectateurs, non seulement dans le cadre de la première diffusion de programmes de télévision mais également dans le cadre de leur redistribution.

¹ Exemples de sources d'information concernant le vol de contenus numériques:

- Selon une étude réalisée par la société Ranger Online, spécialisée dans la lutte contre le piratage sur l'Internet pour le compte de la Motion Pictures Association of America (MPAA), sur six programmes de télévision analogique de radiodiffusion par voie hertzienne de Terre, le trafic illicite de fichiers de programmes de télévision a augmenté de plus de 600% entre 2001 et 2002.
- En 2000, la société iCrave TV a été contrainte de cesser ses activités après avoir retransmis sans autorisation des émissions de télévision américaines et canadiennes sur l'Internet.
- Dans l'édition du 7 mai 2003 de BBC News Online figurait le témoignage suivant: «J'ai regardé lundi le dernier épisode de ER quelques jours avant qu'il soit diffusé aux Etats-Unis ... Je l'avais téléchargé sur Internet ... Presque tous les programmes avaient été diffusés moins d'un jour plus tôt aux Etats-Unis, plusieurs mois avant qu'ils le soient au Royaume-Uni ou en Europe».

² Selon une étude réalisée en 2001 par la société Probe Research, le pourcentage de raccordement des abonnés au large bande augmentait d'environ 50% par an, la vitesse d'un raccordement type étant cette année-là d'environ 0,6 Mbit/s. Si cette tendance se poursuit à ce rythme, il sera possible de redistribuer un signal de télévision à haute définition (TVHD) entier sur l'Internet, en temps réel, d'ici à 2010.

Il importe de comprendre que la protection de contenus numériques ne sera jamais parfaite et qu'il est par conséquent recommandé d'élaborer des normes visant à maintenir l'utilisation non autorisée de contenus à un niveau qui puisse être raisonnablement appliqué par des moyens légaux. Ces normes ne devraient ni limiter inutilement la possibilité pour un téléspectateur d'accéder à des programmes de radiodiffusion numérique et d'en faire usage, comme ils le font avec des programmes de radiodiffusion analogique, ni empêcher l'utilisation de systèmes plus anciens. En ce qui concerne les modèles de protection physique de contenus, ces normes devraient prévoir diverses méthodes de protection des droits. Il est possible et probable que certains contenus soient protégés par plusieurs méthodes. Comme c'est le cas pour tout type de protection physique après un certain temps, il sera probablement facile pour l'utilisateur moyen de contourner une méthode de protection particulière, ce qui augmentera la probabilité d'utilisation non autorisée de contenus et, ainsi, imposera des mises à jour des mécanismes techniques de protection.

Il est nécessaire d'élaborer des solutions qui permettent aux radiodiffuseurs de tirer parti de la redistribution secondaire tout en protégeant celle-ci contre l'utilisation abusive des contenus ou des droits de distribution, le cas échéant. La Commission d'études 6 des radiocommunications est le lieu qui convient pour examiner et élaborer des recommandations concernant des solutions qui permettent d'améliorer et de protéger les contenus de radiodiffusion, et de garantir leur protection une fois qu'ils sont sortis du domaine de la radiodiffusion.
